

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 avril 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 20 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

**PRESENTS (22)** : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Daniel IMBERT, Christian SALENDRES, Anne KLEINHENY, Anne-Marie DUBOIS, Christine GONÇALVES CARDOSO, Adrien CHAPIGNAC, Ana GRILLAT, Justine MESTRALLET, Christian BERNARD, Caroline PONCIN ROSILLE, Louison BLACHE, Magali BERNARD, Alexandre BOULINGRIN, Adeline SOULAT, Jean-Christophe CHASTANG, Marie-Claire FAURE, Nathalie DUCROS, Odile MOURIER, Valérie LECLERE.

**Absents ayant donné pouvoir (6)** : Marion BEYRIE pouvoir à Florence CHAREYRON, Yoann DUMONT pouvoir à Yoann DURIF, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Sylvain LAVIE pouvoir à Françoise CHAZAL, Christophe LAVIGNE pouvoir à Anne KLEINHENY, Pierric PAUL pouvoir à Christian SALENDRES.

**Absents (1)**: Julien MOURON.

Mme Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

### DEL-2026-032) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code de la commande publique, et notamment les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L. 2122-22, L. 1414-2 et L. 1411-5**

Considérant qu'il y a lieu de procéder, après le renouvellement du conseil municipal, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres, le jury de concours et la commission de délégation de service public sont composés entre autres du maire, président, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner en son sein cinq membres titulaires et cinq membres suppléants

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil Municipal décide à l'unanimité(28 voix)**

**DECIDE** de procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres appelés à siéger à la commission d'appel d'offres ;

**RAPPELLE** que, pour une commune de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comprend, outre le maire ou son représentant, président :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants ;

**DIT** que les membres titulaires et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal ;

**PRECISE** que la commission est constituée pour la durée du mandat en cours ;

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Liste des membres titulaires :

Yoann DURIF, Anne KLEINHENY, Daniel IMBERT, Florence CHAREYRON, Christian SALENDRES

Liste des membres suppléants :

Marion BEYRIE, Sylvain LAVIE, Adrien CHAPIGNAC, Yoann DUMONT, Magali BERNARD

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE

Le 28 avril 2026

Le Maire

Françoise CHAZAL